

CHAPITRE XIX—CONSTRUCTION

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
SECTION 1. LE GOUVERNEMENT ET L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.	606	SECTION 2. LE RELEVÉ ANNUEL DES UNITÉS DE LOGEMENT CONSTRUITES.	612
Sous-section 1. Contrats publics.	606	SECTION 3. CONTRATS ADJUGÉS ET PERMIS DE BÂTIR ÉMIS.....	616
Sous-section 2. Aide du gouvernement au logement civil.	606	SECTION 4. RECENSEMENT ANNUEL DE LA CONSTRUCTION DE TOUTS GENRES.	622

Le présent chapitre a pour objet de coordonner les statistiques officielles disponibles sur l'industrie de la construction et de présenter, autant que possible, un aperçu complet de la construction d'année en année. Bien qu'elles soient continuellement améliorées, les statistiques officielles comportent plusieurs lacunes qu'il faut tenter de combler par des renseignements obtenus de l'extérieur. Par exemple, la 3e section contient des chiffres sur les contrats de construction adjugés durant certaines années qui proviennent d'une source particulière. Ces chiffres sont plutôt une prévision du volume de la construction projetée durant une année. D'ordinaire, il s'écoule un certain temps entre l'adjudication des contrats et le commencement des travaux et, dans le cas des contrats de grandes entreprises, le travail est rarement achevé en moins d'une année. Par ailleurs, les statistiques officielles du recensement annuel sur la construction, données dans la 4e section, s'appliquent aux travaux de tous genres effectivement achevés au cours d'une année déterminée.

Section 1.—Le gouvernement et l'industrie de la construction

Sous-section 1.—Contrats publics

Depuis la création du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnementnements en janvier 1946, les programmes de reconstruction du gouvernement, autant qu'ils se rapportent aux projets de construction, sont classés selon l'urgence et exécutés par ordre d'importance. De plus, chaque projet est marqué selon que la main-d'œuvre et les matériaux disponibles requis nuiront ou non à la construction plus pressante d'habitations. Le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnementnements entretient des relations étroites avec celui des Travaux publics.

Sous-section 2.—Aide du gouvernement au logement civil*

Le Canada est loin d'avoir suffisamment de logements convenables. Cette situation existait avant 1930, mais elle n'était pas généralement reconnue. A cause de la dépression générale de l'activité économique de 1929 à 1936, la construction de logements tombe à un niveau si bas que l'encombrement qui existe déjà et le vieillissement des logements deviennent plus graves. La forte proportion de logements inhabités durant la dépression, particulièrement dans les maisons d'ap-

* Révisé sous la direction de C. M. Isbister, économiste en chef, Division centrale de recherches et de développement, Bureau fédéral de la Statistique, par C. H. McDonald, chef, Division de la statistique du logement.